

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20251006-2025_0275-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°9**

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 43

Pouvoirs : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLAIENTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Absent	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - Absent	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECOLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît - Excusé POUVOIR L. BUSSIÈRE	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROsville	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°9

COMPETENCE CULTURE ET SOUTIEN A LA VIE LOCALE
Objet : Mobilité – Demande de subvention fonds vert

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la réflexion pour développer des services de mobilité pour les habitants, il est proposé un projet de mise en place d'un service de transport solidaire. L'association Atchoum propose une solution pour répondre aux besoins de mobilité des personnes dépourvues de moyen de déplacement. Le service permet de mettre en relation des passagers avec des conducteurs volontaires, sans qu'aucune commission ne soit prélevée. Ces trajets, réalisés avec le véhicule personnel des bénévoles, concernent principalement les déplacements du quotidien comme aller faire ses courses, se rendre à un rendez-vous médical ou accomplir une démarche administrative. Il n'y a donc pas de concurrence avec les taxis.

La réservation des trajets peut se faire soit par le biais d'un site internet, soit par une centrale d'appel mise à disposition des usagers, ce qui permet d'assurer une accessibilité au plus grand nombre, y compris aux publics peu familiers du numérique. Les conducteurs sont indemnisés à hauteur de 0,32 euros par kilomètre afin de couvrir leurs frais (carburant, entretien, etc.). Un animateur dédié est chargé de faire vivre le service sur le territoire. Son rôle consiste notamment à recruter des conducteurs, à assurer une présence de terrain par le biais de permanences, et à mobiliser les acteurs locaux autour du projet. Il est également en charge de la communication et de la coordination du service.

Le budget de déploiement pour la première année s'élève à 25 000 euros. Ce montant comprend l'animation, l'accès à la centrale d'appel, au site internet, ainsi que la production de supports de communication. À partir de la deuxième année, le fonctionnement du service nécessitera un budget annuel de 11 000 euros pour maintenir l'ensemble de ces prestations.

Pour la communauté de communes du pays du Neubourg, Atchoum représente une réponse concrète à un besoin patent : permettre aux habitants sans moyen de transport d'accéder aux services essentiels. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET, en développant une mobilité inclusive, plus sobre et solidaire. En favorisant l'entraide et l'engagement citoyen, il contribue également au renforcement du lien social sur le territoire.

Pour financer ce projet dont le budget est de 36 000 euros sur 2 ans, il sera demandé une subvention du fonds vert « développement des mobilités durables en zone rurale » ainsi qu'une demande de fonds LEADER. Une aide dédiée aux territoires porteurs d'un Plan Climat Air Energie Territorial par la préfecture pourrait également nous permettre de financer ce projet à hauteur de 80%.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 26° par renvoi à l'article L.5211-10,
Vu l'avis favorable de la commission culture et soutien à la vie locale en date du 9 septembre 2025,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 septembre 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Sollicite les subventions pour un montant maximum auprès du fonds vert « développement des mobilités durables en zone rurale », du fonds LEADER et de tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- Autorise le président à signer tous documents relatifs aux demandes de subvention pour ce projet, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Inscrit les crédits correspondants aux budgets 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE